

Avant programme du championnat national de saut d'obstacle

SENIORS & CADETS « poney »

Lieu: Centre National des Sports Equestres de La Soukra

Date : 26 et 27 Novembre 2011

## **1. Conditions générales du concours**

Le concours sera organisé conformément aux règlements suivants :

- Règlement général de la FEI, 23<sup>e</sup> édition, à jour au 1<sup>er</sup> janvier 2011.
- Règlement FEI des concours de Saut d'Obstacles, 23<sup>e</sup> édition, à jour au 1<sup>er</sup> janvier 2011
- Règlement vétérinaire, 12<sup>ème</sup> édition, à jour au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

## **2. Organisation du concours**

**Directeur du concours :**

Nom : M. ***Amor Aouida***

: M. ***Anis Sellami***

**Secrétariat du concours :**

Nom : Mlle Thouraya Ayadi

## **3. Officiels du concours**

**Jury du terrain :**

Président : M. Hussem Zumit

Membre : M. Bilele Kamoun

Membre : M. Younes Bedoui

Membre : M. Amor Aouida

**Commissaire au paddock :**

Commissaire : M.Mehdi Baroudi/ Mme Martine Moullard/Mme Melanie Ben Saad/M.Anis Sellami/M.Sadri El Kamel /Dhia el akermi

**Commission vétérinaire :**

Dr Salama ben Achou / Dr Sofien Ezzar

Visite vétérinaire : samedi 26 novembre à 12H du Matin.

**Chef de piste :**

Chef de piste : M. Naceur Hdairia / M. Ali Taboui

**Médecin de l'événement :** Dr Nejb Shiri

**Déroulement :** Extérieur

## **Programme du championnat Cadets**

**Samedi et dimanche 26/27Novembre 2011**

Epreuve en deux manches Article 273-3-3 : 1<sup>ère</sup> Manche samedi 14H : Barème **A** sans chrono, Haut Max. 0,90 m

2<sup>ème</sup> Manche dimanche 09H : Barème **A** avec chrono, Haut Max. 0,90 m

### DOTATION FINANCIERE

	<b>Dotation</b>
<b>1<sup>er</sup> prix</b>	Trophée + Médaille + Plaque +flot+bon d'achat de 250 D
<b>2<sup>ème</sup> prix</b>	Médaille + Plaque + flot+bon d'achat de 180 D
<b>3<sup>ème</sup> prix</b>	Médaille + Plaque + flot+bon d'achat de 120 D
<b>4<sup>ème</sup> prix</b>	Plaque +flot+bon d'achat de 80 D
<b>5<sup>ème</sup> prix</b>	Plaque +flot+bon d'achat de 50 D
<b>6<sup>ème</sup> prix</b>	Plaque +flot+bon d'achat de 50 D
<b>7<sup>ème</sup> prix</b>	Plaque +flot+bon d'achat de 50 D
<b>8<sup>ème</sup> prix</b>	Plaque +flot+bon d'achat de 50 D
<b>9<sup>ème</sup> prix</b>	Plaque +flot+bon d'achat de 50 D
<b>10<sup>ème</sup> prix</b>	Plaque +flot+bon d'achat de 50 D
<b>Dotation Totale</b>	<b>780 D</b>

**Tous les cavaliers ayant effectués un sans faute lors du 1<sup>er</sup> du 2<sup>ème</sup> Jour recevront une Plaque.**

## **PROGRAMME DU CHAMPIONNAT SENIORS**

### **Samedi 26 Novembre 2011**

16 :00 heures          Open Barème C « Article 239 » – Hauteur 1,10m/1,15m.

Les scores obtenus par chaque athlète seront converti en points en multipliant le temps de chaque athlète par le coefficient 0.5; le score sera arrondi vers le haut ou vers le bas pour la deuxième décimale. La deuxième décimale sera arrondie vers la décimale supérieure à partir de 0.005 et arrondi à la décimale inférieure en dessous de 0.004.

L'athlète ayant le plus faible nombre de points après cette conversion sera donné sans pénalité, les autres athlètes étant crédité du nombre de pénalités correspondant à la différence de points entre chacun d'eux et l'athlète classé premier.

Si un athlète est éliminé ou ne termine pas son tour pour une raison quelconque, il lui sera attribué le même nombre de pénalités que celles encourues par l'athlète qui a été la plus sévèrement pénalisés, plus 20 pénalités. Si le sportif concerné a lui-même reçu le plus grand nombre de pénalités, avant d'être éliminés ou avoir abandonné, 20 pénalités seront ajoutées à son score.

Les 20 points de pénalités sont ajoutés après la conversion du temps en points.

### **Dimanche 27 Novembre 2011**

14 :00 heures          Epreuve en deux manches Article 273-3-3 : 1<sup>ère</sup> Manche : Barème A sans chrono, Haut Max. 1,20 m

2<sup>ème</sup> Manche : Barème A avec chrono, Haut Max. 1,20 m

### **CLASSEMENT DU CHAMPIONNAT**

Sera déclaré champion de Tunisie Senior pour la saison sportive 2010/2011, le cavalier qui aura cumulé le moins de points de pénalités sur les deux journées, en cas d'égalité de points le temps de la deuxième manche de l'épreuve en deux manches départagera les cavaliers ex-æquo.

### **DOTATION FINANCIERE**

<b>Dotation du championnat Senior</b>			
	<b>1<sup>ère</sup> journée</b>	<b>2<sup>ème</sup> journée</b>	<b>Final</b>
<b>1<sup>er</sup> prix</b>	Coupe + Médaille +250 D	Coupe + Médaille +250 D	Trophée + Médaille + Plaque + 500 D
<b>2<sup>ème</sup> prix</b>	Médaille + 150 D	Médaille + 150 D	Médaille + Plaque + 3000 D
<b>3<sup>ème</sup> prix</b>	Médaille + 100 D	Médaille + 100 D	Médaille + Plaque + 2000 D
<b>4<sup>ème</sup> prix</b>	80 D	80 D	Plaque + 160 D
<b>5<sup>ème</sup> prix</b>	50 D	50 D	Plaque + 100 D
<b>Dotation Totale</b>	<b>630 D</b>	<b>630 D</b>	<b>1350 D</b>

## **DROIT D'ENGAGEMENT**

La date limite du dépôt des engagements est fixée au vendredi 25 Novembre 2011 à 12h00.

Le droit d'engagement est fixé à

**Trente (30) dinars** par cavalier pour le championnat cadets.

**Quarante (40) dinars** par cavalier pour le championnat senior.

### **4. Prestations proposées par l'organisateur**

- Un maréchal-ferrant sera disponible pendant le concours. Ses honoraires devront lui être réglés directement.
- Une buvette et un service de restauration payant seront proposés par l'organisateur les deux jours du concours.

### **Surveillance du terrain d'entraînement**

Le commissaire au paddock assurera la surveillance du terrain d'entraînement. Il signalera immédiatement au jury tout dépassement observé (usage abusif de la cravache ou des éperons, barrage de chevaux,...). Le jury pourra prononcer la disqualification du cavalier auteur de ses dépassements. De même le commissaire au paddock signalera au jury tout cheval dont il estime que l'état de santé (boiterie, blessure,...) ne lui permet raisonnablement pas de concourir. La commission vétérinaire de concours pourra prononcer dans telles circonstances la disqualification de ce concurrent.

### **Réclamations**

Toute réclamation, pour être valable, devra être faite par écrit et présentée au président du jury 30 minutes après l'annonce des résultats accompagnée d'une caution de 30 dinars. Les réclamations non fondées ne donneront pas lieu à restitution de la caution.

### **5. Code de conduite FEI**

Dans tous les sports équestres le cheval est souverain. Le bien-être du cheval doit prédominer sur les exigences des éleveurs, des entraîneurs, des cavaliers, des propriétaires, des commerçants, des organisateurs, des sponsors et des officiels.

Tous les soins et traitements vétérinaires prodigués aux chevaux devraient assurer leur santé et leur bien-être. Un niveau élevé doit être encouragé et maintenu en tout temps dans les domaines de l'alimentation, de la santé, de l'hygiène et de la sécurité.

Un environnement sain devrait être maintenu pendant le transport des chevaux. Des mesures doivent être prises pour assurer une ventilation adéquate, un affouragement et un abreuvement réguliers des chevaux.

L'accent doit être mis sur l'amélioration de l'instruction dans l'entraînement et la pratique de sports équestres ainsi que sur la promotion des études scientifiques sur la médecine équine.

Dans l'intérêt du cheval, la santé et la compétence du cavalier sont jugées essentielles.

Chaque type d'équitation et chaque méthode d'entraînement devraient tenir compte du cheval en tant qu'être vivant et exclure toute technique considérée par la FEI comme abusive.

Les fédérations nationales devraient instaurer des contrôles adéquats afin que le bien être du cheval soit respecté par toute personne et tout organe, sous leur juridiction.

Les règlements nationaux et internationaux du sport équestre concernant la protection du cheval doivent non seulement être respectés pendant les concours nationaux et internationaux, mais également durant les entraînements. Les règlements des concours doivent être continuellement révisés afin d'assurer le respect du cheval.